

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL VILLENEUVE CHRISTOPHE sur la commune principale de l'AIOT Bord 36190 Orsennes.

La référence de votre dossier est A-2-9DAST7U1C et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/12/2022 à 11h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40859944700013**

Raison sociale **EARL VILLENEUVE CHRISTOPHE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LD BORD

36190 ORSENNES

Signataire

Nom : **VILLENEUVE**

Prénom : **Marie-Claude**

Qualité : **Exploitante**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Référent

Nom : **VILLENEUVE**

Prénom : **Marie-Claude**

Fonction : **Exploitante**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL VILLENEUVE CHRISTOPHE**

Description des activités :

L'EARL VILLENEUVE CHRISTOPHE est une exploitation agricole située sur la commune d'ORSENNE. Madame VILLENEUVE Marie-Claude est seule gérante de l'EARL. 1 salarié est présent à temps plein. La SAU de l'exploitation est de 176.07 ha pour la production de fourrages et d'aliments nécessaires aux animaux. L'exploitation comprend un atelier bovin viande en système naisseur-engraisseur composé de 122 vaches allaitantes de race limousine. Chaque année 25 femelles sont conservées pour le renouvellement, les femelles non conservées sont commercialisées en génisses pour la reproduction ou engraisées. Les mâles sont engraisés en taurillons ou commercialisés comme reproducteurs. L'exploitation est adhérente à l'organisation de producteurs CELMAR, pour la commercialisation des animaux sous Label Rouge. L'exploitation est déjà connue des ICPE pour un atelier vaches allaitantes et un stockage fourrages.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Bord 36190 Orsennes**

X : 599759

Y : 6600226

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le stockage fourrages existant a été sinistré suite à un incendie le 13 juillet 2022. Cet incendie ayant détruit le stockage, il est nécessaire de prévoir une nouvelle construction afin de continuer à stocker les fourrages sous abris. Le projet comprend un bâtiment bipente de 32m de longueur et 16m de largeur auquel se rajoute un appentis de 6m de largeur et 16m de longueur. Le bipente permettra le stockage de 3584 m3 (contre 3120 m3 pour le bâtiment sinistré soit 464m3 supplémentaires) pour environ 1700 bottes de fourrages et l'appentis permettra le stockage soit du matériel de l'exploitation ou le stockage de palettes d'aliments. Le projet évitera la réalisation de meules bâchées sur le site. Ce type de stockage nécessite beaucoup de temps pour la réalisation du stockage et pour la reprise des fourrages. Le projet permettra un gain de temps pour l'exploitante. Lors de la télédéclaration il n'a pas été possible de sélectionner la modification des volumes car suite à la mise à jours de la procédure de déclaration, il n'est pas possible de valider les nouveaux m3. Un mail de problème technique a été envoyé à support2.msp@service-public.fr mais sans réponse donc suite à un échange téléphonique avec la Préfecture, il a été décidé de réaliser la télédéclaration en indiquant pas écrit le problème rencontré pour pouvoir réaliser la déclaration.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan de situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan de masse.pdf